

RATIFICATION DE CESSIONS de MEDICAMENTS pour le 1er TRIMESTRE 1950

Monsieur le Maire donne lecture du rapport.

Saint-Denis, le 12 Mai 1950

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux dispositions de l'article 68 de la loi municipale du 5 Avril 1884 j'ai l'honneur de soumettre à votre ratification les cessions de médicaments consenties par la Commune de Saint-Denis pour le 1er trimestre 1950.

N° O.R.  
-----

Directrice Hôpital Saint-Jacques (1 état joint)	Remboursement du montant de cession de médicaments faite par la Pharmacie de l'Hôpital St-Jacques pen- dant le 1er trimestre/50	1.819.80	148
		=====	

Saint-Denis, le 12 Mai 1950  
Le 1er Adjoint ff. de Maire,  
Signé: VALLON HOARAU.

Ratifié à l'unanimité

Vu et soumis à l'approbation  
de Monsieur le Préfet  
Saint-Denis le 6/4/50  
Pr. le Secrétaire Général  
Le Chef de division délégué  
Signé: Gavarini

Approuvé  
Saint-Denis le 7/4/50  
Pr. le Préfet et par délégué  
Le Secrétaire Général  
Signé: Bozzi